

PROJET NATIONAL DE RECHERCHE "VILLE 10D - VILLE D'IDÉES"

Différentes Dimensions pour un Développement urbain Durable et Désirable Décliné Dans une Dynamique "Dessus-Dessous"

Projet complexe multidisciplinaire et pluriannuel, Ville10D nécessite une organisation solide qui permettra à tous ses partenaires de tirer le meilleur profit de ses travaux dans l'intérêt général du développement durable des métropoles.

FONCTIONNEMENT DU PROJET NATIONAL

QUI PEUT ADHÉRER AU PROJET ?

Le Projet National est ouvert à tous types de structures, son intérêt reposant sur le regroupement de ses partenaires de disciplines et d'organismes différents.

Vous pouvez adhérer en tant que :

- laboratoires de recherche de grandes écoles et d'universités
- établissements et organismes publics d'étude et de recherche
- maîtres d'ouvrage d'aménagement urbain, de transport et d'énergie
- services de l'Etat et collectivités territoriales
- entreprises et sociétés d'ingénierie œuvrant dans l'aménagement urbain ou dans la logistique urbaine

partenaire (cotisation annuelle, apports en nature, participations exceptionnelles s'il y a lieu), les conditions de propriété intellectuelle et de diffusion des études. Après le 31 août 2013 toute adhésion sera soumise à l'accord de l'assemblée générale, les cotisations devant être acquittées sur toute la durée du projet.

COMBIEN DE TEMPS DURE LE PROJET ?

Le Projet national est prévu pour une durée de 4 ans. Lancé officiellement le 30 novembre 2012, il se terminera fin 2016. Le PN sera ponctué par des assemblées générales annuelles.

COMMENT ADHÉRER AU PROJET ?

Pour être partenaire du projet il suffit de signer la Charte de partenariat qui fixe les droits et obligations des partenaires, la méthode d'organisation et de pilotage du projet, la participation de l'Etat, la contribution du

QUEL EST LE MONTANT DE L'ADHÉSION ?

Les cotisations réglées pour chaque tranche par des appels annuels pendant la durée du projet sont modulées de la façon suivante (T = 4500 € HT / an) :

CATEGORIES	BASE	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5
Maîtres d'ouvrages, collectivités	Investissements totaux		< 10 M€	de 10 M€ à 100 M€	de 100 M€ à 1 G€	> 1 G€
Industriels	Chiffre d'affaires		< 100 M€	de 100 M€ à 500 M€	de 500 M€ à 2 G€	> 2 G€
Syndicats ou fédérations	Budget			< 500 M€	> 500 M€	
Entreprises BTP	Chiffre d'Affaires		< 100 M€	de 100 M€ à 500 M€	de 500 M€ à 2 G€	> 2 G€
Bureaux d'Etudes (BE), laboratoires publics/privés	Nombre de personnes	< 20 p.	20 à 100 p.	100 à 500 p.	> 500 p.	
Ecoles et universités	Statut	Ecoles et universités				
Montant de la cotisation		0,2 T	0,5 T	T	2 T	3 T

COMMENT EST FINANÇÉ LE PROJET NATIONAL VILLE10D ?

Le projet Ville10D prévoit sur 4 ans un budget de 5,2 M€ HT. Il est attendu de l'Etat (MEDDE/DRI) une contribution de 20% soit environ 1 M€. Il est attendu une somme équivalente provenant des cotisations et contributions exceptionnelles des partenaires. Les 60 % restant seront couverts par autofinancement des partenaires.

DE QUELLES MANIÈRES UN PARTENAIRE PEUT-IL CONTRIBUER AU PROJET ?

Les contributions sont variables, il peut s'agir d'une contribution en nature aux travaux de recherche, d'une contribution financière, d'une participation aux échanges et débats ou d'un appui à la diffusion des travaux qui accompagneront le projet. Chaque partenaire peut peser sur l'orientation des travaux et bénéficier des productions, des enseignements et de toutes les retombées du projet.

QUI PRÉSIDE, PILOTE ET COORDONNE LE PROJET VILLE 10D ?

Le Projet National de Recherche est présidé par M. Jean-Claude BOUCHERAT, Président du CESER d'Ile-de-France. Un Comité de pilotage composé d'un directeur général, d'un directeur opérationnel et de quatre conseillers scientifiques et techniques coordonne le projet et prend toute décision ne pouvant attendre les réunions de l'Assemblée Générale. Un Comité d'Orientations réunissant les responsables des thèmes et des sites définit les orientations scientifiques et techniques du projet.

QUI GÈRE LES ASPECTS FINANCIERS DU PROJET ?

Les signataires de la charte désignent l'IREX comme mandataire du PN VILLE10D. Il est chargé de la gestion administrative et financière du PN VILLE10D : secrétariat des AG, gestion comptable, appels des participations en numéraire (cotisations) ainsi que des subventions de l'Etat, négociation et signature des commandes, conventions ou tous contrats de travaux, de fourniture ou de service passés entre le PN et tel ou tel prestataire de service dans le cadre du programme.

COMMENT UN ADHÉRENT PEUT-IL S'INFORMER DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET ?

L'Assemblée Générale est composée d'un représentant de chacun des partenaires, chacun d'eux disposant d'une voix. L'AG détient la totalité des pouvoirs de décision concernant le déroulement du projet VILLE10D. En particulier, elle arrête les programmes et les budgets annuels, suit l'exécution des études et des travaux, décide au besoin les modifications ou extensions à apporter au programme.

Les adhérents disposeront également d'une plateforme d'échange sur le site internet ville10d.fr. Par ailleurs, l'équipe de pilotage du projet, au fait de l'avancement de tous les projets de recherche, restera à disposition des adhérents pour toutes informations concernant le projet national.

COMMENT EST GÉRÉE LA CONFIDENTIALITÉ DES PROJETS ?

En signant la charte, chaque partenaire du PN signe un accord de confidentialité et de non divulgation de l'information.

Schéma directeur de la ville d'Helsinki

Espaces souterrains désignés pour être aménagés dans les documents de planification.

